

Smidom

Veyle Saône



Le Smidom Veyle Saône
vous aide à passer aux

COUCHES
LAVABLES

BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN FINANCIER
POUR EN ACHETER OU LOUER



Le SMIDOM Veyle Saône vous accompagne tout
au long de votre projet :
RDV sur www.smidom.org pour + d'infos !



Les couches jetables sont une source de déchets considérable. On estime aujourd'hui qu'elles représentent 40% des déchets ménagers d'une famille avec 1 jeune enfant. Un enfant produit environ 1 tonne de déchets en couches jetables de la naissance à la propreté. **Plus problématique encore, en 2019, l'ANSES alertait sur la dangerosité des couches jetables avec la présence de perturbateurs endocriniens, cancérigènes, pesticides...**

Heureusement, des alternatives existent !

Pourquoi utiliser des couches lavables pour mon enfant ?



Plus sain

La composition des couches lavables est beaucoup plus encadrée par les normes de fabrication. Bébé est moins exposé aux perturbateurs endocriniens !



Moins d'eau et de matières premières

Elles nécessitent 90 fois moins de matières premières et 2 fois moins d'eau (malgré le lavage) que les couches jetables.



Moins de déchets

Choisir les couches lavables, c'est produire 60 fois moins de déchets !



Moins de dépenses

Elles sont entre 2 et 4 fois moins chères pour le premier enfant selon le modèle choisi, et pratiquement 6 fois moins chères pour les enfants suivants (réutilisation des couches lavables).



L'utilisation des couches lavables se développe même en maternité ! Les professionnels de santé les choisissent pour ne pas exposer les nourrissons aux polluants.



5 idées reçues autour de l'utilisation des couches lavables

1 « C'est un retour en arrière ! »

Les couches lavables ne ressemblent plus à celles qu'utilisaient nos grands-mères. Aujourd'hui, il existe de nombreux modèles, tous plus ingénieux les uns que les autres... et très jolis !



2 « C'est sale ! »

Elles ne sont pas plus sales qu'une couche jetable. Au lieu de jeter la couche dans son intégralité, vous jetez uniquement le voile de protection qui aura absorbé l'urine et/ou les selles et vous n'avez plus qu'à passer le reste à la machine.

3 « Si je veux acheter des couches de qualité cela va me coûter très cher ! »

Les couches lavables peuvent paraître onéreuses car la dépense se fait en une seule fois. Mais jusqu'à la propreté de l'enfant, les jetables coûtent jusqu'à trois fois plus cher ! De plus, le Smidom Veyle Saône vous aide en vous proposant un soutien financier que vous pouvez retrouver sur notre site internet : www.smidom.org

4 « Je n'aurai pas le temps de les laver ! »

Le lavage des couches représente un travail domestique estimé à 45 min par semaine. Vous pouvez optimiser le temps passé en les mélangeant avec le reste de votre linge.



5 « Il faut quand même jeter les inserts (partie absorbante) ! »

On ne jette pas l'insert mais uniquement le voile de protection qui est composé de cellulose, donc biodégradable et est aussi fin qu'un mouchoir en papier. Une broutille, comparé aux 180 g d'une couche jetable.





Le SMIDOM vous accompagne



1 - Les ATELIERS

Ces ateliers de 2 heures sont gratuits et animés par notre partenaire **Mandarine Conseils**.

L'objectif ? Apprendre à limiter l'exposition de votre enfant aux polluants et perturbateurs endocriniens, le tout en faisant des économies et en réduisant vos déchets !

Inscription obligatoire sur www.smidom.org => Réduire ses déchets => Les couches lavables bébé.

2 - SOUTIEN FINANCIER à l'achat ou à la location

Bénéficiez d'une aide à l'achat (neuf ou d'occasion) ou à la location de couches lavables pour votre enfant, plafonnée à 150€.

Conditions d'obtention de la subvention :

1. Assister à un atelier découverte
2. Fournir les documents suivants :
 - Justificatif de domicile
 - Acte de naissance de l'enfant (ou copie du livret de famille)
 - **Dans le cas d'un achat :** Une ou plusieurs facture(s) d'achat datée(s) postérieure au 01/07/2025 ou, en cas d'achat d'occasion, une attestation sur l'honneur du vendeur
 - **Dans le cas d'une location :** facture de location nominative (le montant peut être inférieur ou égale à 150 € et regrouper plusieurs mois pour atteindre le plafond de la subvention qui sera versée en une seule fois).

Le montant de la subvention est fixé à 100% du prix d'achat plafonné à 150 € TTC par foyer et à 100% du prix de la location plafonné à 150 € TTC par foyer.



SMIDOM Veyle Saône
Zi Parc Actival
233, rue Raymond Noël
01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE
04 74 04 94 69

www.smidom.org
mail : prevention2@smidom.org

